

Yves Sintomer

La démocratie impossible ?

Dans *Le dix-huit Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte*, Marx s'écriait, en analysant la dynamique de la démocratie représentative : « le régime parlementaire vit de la discussion, comment l'interdirait-il ? [...] Les représentants, qui en appellent constamment à l'opinion publique, habilitent cette même opinion publique à exprimer son opinion réelle [...] Quand, au sommet de l'Etat, on joue du violon, comment ne pas s'attendre à voir danser ceux qui sont en bas ? »

Prenant appui sur cette métaphore, on peut se poser la question des conditions de possibilité de la démocratie dans le monde contemporain. Comment et à quelles conditions « ceux d'en bas » peuvent-ils danser ? Et qu'est-ce que jouer du violon ou entamer un pas de valse lorsque le bal est politique ? La politique est marquée, depuis au moins un siècle, par un décalage entre deux niveaux distincts : d'un côté, le milieu des professionnels, des élus, de ceux qui représentent le peuple ou sont censés le faire ; de l'autre, les citoyens ordinaires. Si le fait de l'élection appelle nécessairement la discussion publique, il entraîne également une distinction entre ceux auxquels le suffrage confère un monopole dans la prise de décision - ceux qui jouent du violon - et les autres, dont le rôle est plus incertain. Leur citoyenneté se réduit-elle à l'élection des représentants qui édicteront l'ordre auquel ils seront assujettis ? Peut-elle être plus active, par exemple à travers les manifestations ou, plus généralement, à travers l'opinion publique ? Comment sont-ils susceptibles d'entrer dans la danse ? Peuvent-ils même demander à jouer du violon à leur tour sans que cela ne débouche sur une cacophonie indescriptible ?

L'un des points importants dans cette citation de Marx, c'est qu'elle rappelle que la démocratie n'est pas réduite à l'élection et qu'elle implique la participation de ceux d'en bas, du peuple ou des citoyens en général ; qu'elle nécessite quelque chose de ce « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple » qui figure comme norme dans les Constitutions françaises. Au regard de cette définition exigeante de la démocratie, la pensée élitiste traditionnelle présente une objection classique. Pour se contenter d'un exemple, dans les *Suppliantes* d'Euripide, Thésée défend Athènes où le peuple, dit-il, gouverne et élit ses chefs, où l'argent n'a nul privilège, où le riche et le pauvre ont les mêmes droits. Le porte-parole de Thèbes lui répond qu'une cité où la multitude prétend gouverner est condamnée à être manipulée par les orateurs « qui l'exaltent, et la tourment en tout sens au gré de leur propre

intérêt ». D'ailleurs, ajoute-t-il, « comment la masse, qui gouverne mal ses propres pensées, pourrait-elle mener fermement la cité ?¹ »

Le défi wébérien

Cette thèse élitiste a été reprise par la majorité des fondateurs de la sociologie et des sciences sociales, et notamment par Max Weber. Pour ce dernier, il est sociologiquement inconcevable que le peuple puisse réellement exercer son pouvoir dans les grands Etats modernes. Sauf à sombrer dans l'anarchie ou le chaos, ces Etats ne peuvent être dominés que par des élites restreintes, quand bien même elles le feraient au nom du peuple. Du coup, toute théorie qui postulerait l'existence possible ou la nécessité de la démocratie est ravalée au rang d'une utopie qui n'est pas de ce monde. Ce qui donne son tranchant et son appel singulier à cette problématique, c'est qu'elle reprend les thèses élitistes traditionnelles mais en les appuyant sur une œuvre sociologique et historique monumentale, en analysant des phénomènes comme le développement de l'Etat moderne, les débuts de l'Etat providence ou l'émergence des partis de masse dans un contexte d'universalisation du droit de vote. Pour Weber, le bilan est sans appel. La tendance de fond, inéluctable, est certes à l'abolition des statuts différenciés qui, autrefois, réservaient institutionnellement à une minorité (castes, noblesse...) la participation au pouvoir. En ce sens, Weber, comme Tocqueville, affirme l'inéluctabilité d'une démocratisation sociologique des sociétés contemporaines.

Cette démocratisation sociologique ne doit cependant pas pour lui être confondue avec une démocratisation politique qui passerait de ce constat à celui d'une égalité réelle dans l'exercice du pouvoir politique. Il avance plusieurs arguments dans cette perspective. D'une part, l'économie capitaliste, qui est le système de gestion économique le plus rationnel, constitue un mécanisme qui, par essence, n'est pas démocratique, et dont l'importance dans nos sociétés va sans cesse croissant. D'autre part, le second élément caractéristique de la rationalité contemporaine, l'Etat bureaucratique, n'est pas lui non plus démocratique car il est structuré sur une base fondamentalement hiérarchique, cette configuration étant précisément la condition de son efficacité administrative. Face à ces deux puissances massives, il serait illusoire de penser que l'activité politique puisse constituer un véritable contrepoids démocratique. La masse, en tant que telle, ne saurait gouverner rationnellement, et la capacité de décision du petit nombre est au contraire une condition de la rationalité politique. De plus, si une démocratie réelle peut exister dans les petits Etats, elle éclate dès lors que l'on passe à

¹ *Les suppliantes*, 403sq

des Etats de masse - il y a un dilemme d'échelle de la « véritable démocratie », c'est-à-dire de la démocratie directe : lorsque la communauté politique s'élargit, il faut désigner des représentants qui finissent par accaparer le pouvoir qu'il reçoivent du peuple. Une telle tendance est confirmée par l'émergence des partis de masse. D'un côté, avec le suffrage universel masculin, les masses sont entrées dans la politique et il n'est plus possible de les cantonner à l'extérieur. De l'autre, cependant, les partis constituent des structures qui sont elles-mêmes hiérarchiques. Ils canalisent la participation politique des masses et concentrent le pouvoir réel aux mains des dirigeants. L'espace public, dans ce cadre là, n'est guère qu'un lieu de combat qui permet de sélectionner les chefs les plus aptes à diriger les masses, et n'est pas un lieu d'autodétermination des citoyens.

La question démocratique selon Weber, c'est donc que le peuple est convié au bal, à la différence de l'Ancien Régime, et qu'il faut donc le motiver pour danser, mais sans questionner l'orchestre et la partition, faute de quoi on tomberait dans l'irrationnel. La solution proposée par Weber, c'est l'émergence de chefs charismatiques qui, à la tête de machines partidaires et étatiques, pourraient entraîner et dominer émotionnellement le peuple tout en respectant la rationalité de l'Etat bureaucratique et de l'économie capitaliste. Le sentiment national est sans doute le ressort adéquat pour qu'une telle mobilisation émotionnelle puisse être compatible avec cette double rationalité marchande et administrative. Mais tout cela n'a rien à voir avec une véritable démocratie : si ceux d'en bas dansent, c'est en étant pour l'essentiel inconscients des destins de l'orchestre qui mobilise leurs énergies et les met en scène pour des buts et des débats qui ne sont pas les leurs².

Parce qu'elle s'appuie sur des travaux historiques et sociologiques fondamentaux et qu'elle ne se réduit pas à un simple préjugé, la théorie élitiste de Weber pose un défi aux théories de la démocratie : celui de démontrer qu'elles sont bien « de ce monde », qu'une démocratie véritable est possible dans le monde moderne. Il est difficile d'être sociologiquement naïf après les recherches de Weber et d'autres sociologues qui ont travaillé dans la même direction. Et d'ailleurs, la façon dont Marx pensait la solution au problème démocratique, cette société communiste qui se était censée se situer au-delà du capitalisme, mais aussi au-delà du droit et, au bout du compte, de la politique, semble par exemple aujourd'hui complètement discréditée.

² Les thèses wébériennes sont notamment exposées in M. Weber, *Economie et société*, Plon, Paris, 1971 ; *Le savant et le politique*, Plon, Paris, 1959 ; *Gesammelte politische Schriften*, J.C.B. Mohr, *Max Weber Gesamtausgabe*, J.C.B. Mohr, Tübingen, 1984-. Pour une approche critique, cf. Y. Sintomer, *La démocratie impossible ? Politique et modernité chez Weber et Habermas*, La Découverte, Paris, 1999.

Le libéralisme anglo-saxon

Je voudrais dans les lignes qui suivent esquisser brièvement et sans prétention à l'exhaustivité quatre modèles théoriques qui ont été proposés face à cette question démocratique. Les deux premiers, classiques, sont ceux des libéraux anglo-saxons et des républicains français. D'une certaine manière, tout défendant un élitisme tempéré, ils prennent acte de l'impossibilité d'une véritable démocratie dans le monde moderne. C'est ce que contestent les deux autres approches, qui sont quant à elles contemporaines. La théorie de la démocratie délibérative et celle de la démocratie participative tentent en effet de montrer que cette impossibilité peut être totalement ou en partie surmontée.

Le premier modèle politique que je voudrais analyser est celui libéralisme anglo-saxon classique. Le libéralisme est une tradition très riche et je n'ai pas, ici, de prétention historique ou philologique particulière. Pour reconstruire le libéralisme anglo-saxon de la fin du XVIII^e et du début du XIX^e siècles, je n'appuierai sur les Fédéralistes nord-américains d'un côté, James Mill et Jeremy Bentham de l'autre³. Le point de départ du modèle libéral classique est de concevoir la société comme étant composée d'individus ayant chacun des droits et des intérêts qu'ils cherchent à défendre et à protéger. Cependant, il faut des règles pour que ces intérêts puissent coexister pacifiquement. Sur le plan économique, l'économie de marché est la réponse adéquate. Sur le plan politique, il s'agit de constituer un gouvernement qui protège les citoyens des abus qu'ils pourraient subir de la part des autres citoyens, mais aussi des abus éventuels de la part du gouvernement, qu'il s'agisse de l'oppression du peuple tout entier par le gouvernement ou de la minorité par la majorité. L'élection, en ce sens, est une condition nécessaire mais pas suffisante pour la protection des individus. Celle-ci nécessite aussi une division des pouvoirs entre exécutif, législatif et judiciaire, un système de *check and balance* qui permet d'éviter la tyrannie de la majorité ou de l'un des pouvoirs, et une Constitution qui, jointe à la division des pouvoirs, va limiter la dynamique démocratique et les abus qui risquent potentiellement d'être commis au nom du peuple. En ce sens, libéralisme et constitutionnalisme semblent structurellement imbriqués et les droits de l'homme sont conçus comme une limite à la souveraineté populaire.

³ A. Hamilton, J. Madison, J. Jay, *The Federalist Papers* (1787-1788), Bantam Books, 1982 ; J. Bentham, "An Introduction to the Principles of Morals and Legislation", in J.S. Mill, J. Bentham, *Utilitarianism and Other Essays*, Penguin, 1987 ; J. Mill, *An Essay on Government*, Barker, Cambridge, 1937. Dans cette reconstruction, je m'appuie aussi sur C.B. MacPherson, *Principes et limites de la démocratie libérale*, La Découverte, Paris, 1985, et D. Held, *Models of Democracy*, Polity Press, Cambridge, 1987.

Le deuxième trait de ce libéralisme classique, c'est que l'élection de représentants instaure un mécanisme de distinction entre les gouvernants et la masse du peuple. On connaît les fameux mots de Madison : l'élection a pour effet « d'épurer et d'élargir les vues du public en les faisant passer par l'intermédiaire d'un corps choisi de citoyens dont la sagesse est la mieux à même de discerner le véritable intérêt de leur pays, et dont le patriotisme et l'amour de la justice seront moins susceptibles de sacrifier cet intérêt à des considérations temporaires et partiales. Dans un tel système, il peut fort bien se produire que la volonté publique exprimée par les représentants du peuple s'accorde mieux avec le bien du public que si elle était formulée par le peuple lui-même, rassemblé à cet effet.⁴ » Cette aristocratie élective se sépare de l'ancienne par le mode de sa formation, qui garantit mieux sa supériorité en raison et lui donne une légitimité populaire qui faisait défaut à l'ancienne. Dans les faits, ces citoyens éclairés sont avant tous les plus aisés, qui par leurs activités et leur culture sont les mieux à même de se hausser à la hauteur de vue suffisante. Mais si « le gouvernement est à proprement parler l'affaire des riches⁵ » (James Mill), il convient qu'ils exercent leur paternalisme par de bons moyens, qu'ils soient désignés à l'issue d'une compétition ouverte, qu'ils soient contrôlés *a posteriori* dans leur action et que l'exercice de leurs responsabilités soit clairement borné.

Le troisième élément qui distingue le libéralisme anglo-saxon est que la participation des citoyens à la vie publique est limitée à plusieurs égards. D'une part, elle n'est plus qu'une valeur subordonnée, loin derrière la poursuite par les individus de leurs intérêts privés ; de l'autre, le peuple dans sa composante populaire et féminine est tenu à l'écart ou à la lisière de la politique, car il est peu capable d'en comprendre les enjeux et les raisons ; enfin, une intervention trop active des citoyens en général est considérée comme risquant de gripper ce délicat système de *check and balance* et d'annuler l'action positive de ce « corps choisi » que composent les élus. La citoyenneté est conçue essentiellement comme un statut juridique et n'appelle donc pas forcément une participation active.

⁴ J. Madison, « To the People of the State of New York », *The Federalist*, 10, in Hamilton/Madison/Jay, op. cit., p. 46-47.

⁵ J. Mill, « On the Ballot », *Westminster Review*, juillet 1830, cité in MacPherson, op. cit., p. 53. Cf. aussi A. Hamilton, « To the People of the State of New York », *The Federalist*, 35, in Hamilton/Madison/Jay, op. cit., p. 166-169.

Le républicanisme français

Face à ce modèle, le républicanisme tel qu'il s'est constitué en France⁶ offre des parallèles et des différences. Je m'appuierai pour le reconstruire sur deux auteurs séparés par un siècle de décalage, Emmanuel Sieyès, l'un des pères de la révolution française, et Emile Durkheim, le fondateur de la sociologie française et l'un des inspireurs des élites de la troisième République. Le modèle républicain constitue un mélange original entre un filon qui vient du rousseauisme, qui s'oppose à la vision libérale de la poursuite par chacun de son propre intérêt, et un éloge du gouvernement représentatif que le républicanisme français partage avec le libéralisme anglo-saxon mais qui est foncièrement étranger à l'auteur du *Contrat social*.

Dans la filiation rousseauiste, la notion de souveraineté populaire renvoie à la volonté indivisible d'un corps collectif, et la République n'est pas réductible à la somme des individus qui la composent. Le peuple peut se tromper, mais c'est qu'il sera mal informé ou divisé ; il ne saurait en tant que tel être corrompu, et c'est en ce sens que Rousseau affirme dans le *Contrat social* que « la volonté générale est toujours droite et tend toujours à l'utilité publique⁷ ». La liberté moderne, dans cette perspective républicaine, ne consiste pas dans l'exercice d'un libre-arbitre individuel qui précéderait l'existence de lois - chacun faisant ce qui lui plaît dans la limite où il ne heurte pas les droits d'autrui -, mais dans le fait d'être assujéti à des lois que l'on s'est données.

Cependant, la tradition républicaine s'écarte assez considérablement de Rousseau en ce qu'elle remplace l'auto-gouvernement du peuple, que ce dernier considérait comme le modèle idéal qui pouvait ou non être réalisé, par le gouvernement représentatif. Et comme le dit Sieyès, la différence est énorme entre celui-ci et « la véritable démocratie⁸ ». Les républicains français partagent donc avec les libéraux anglo-saxons l'idée que, dans les nations modernes, la taille des communautés concernées et leur complexité, qui sont incomparables avec les cités-Etats de l'Antiquité ou avec les villes médiévales, rendent impossible l'exercice direct de la souveraineté populaire. Derrière cet argument de fait se cache un argument normatif : les choses sont mieux ainsi, parce que le gouvernement représentatif permet d'affiner considérablement l'expression de la volonté du peuple. En

⁶ Le modèle républicain français diffère très sensiblement du républicanisme civique anglo-saxon, qui s'est exprimé dans des figures telles que Harrington ou Arendt.

⁷ J.J. Rousseau, *Du contrat social*, II, 3.

⁸ E.J. Sieyès, « Dire sur la question du veto royal », in *Ecrits politiques*, EAC/Gordon and Breach, Paris, 1985, p. 236.

accord sur ce point avec Madison, Sieyès souligne que les élus se distinguent de la masse et que les citoyens « nomment des représentants bien plus capables qu'eux-mêmes de connaître l'intérêt général, et d'interpréter à cet égard leur propre volonté⁹ ». Cette capacité supérieure des représentants a pour Sieyès une origine qui est en partie sociale, et la première version du républicanisme s'accordera avec le libéralisme pour dire que les représentants doivent être des personnes dont les richesses les poussent à vouloir éviter les désordres et leur évitent d'être corrompus¹⁰. Mais elle comporte aussi une seconde dimension, peu présente dans la cité libérale et qui ressort de la théologie politique. Dans les conditions idéales, l'expression simultanée des citoyens était chez Rousseau chargée d'une vertu presque mystique, la volonté générale « toujours bonne » surgissant de l'annulation réciproque des « petites différences¹¹ » dans un processus de fusion plutôt que d'addition. Dans le républicanisme, cette cérémonie ne remplit son office que parce qu'elle fait en même temps surgir un corps unifié, la chambre des représentants, qui vient incarner physiquement la Nation et donner un visage au pouvoir constituant. En conséquence, l'Etat dirigé par les élus ne saurait constituer un instrument aux mains d'un autre sujet, fût-il l'ensemble du peuple. Durkheim affirme explicitement que l'Etat est le principe actif : « quand l'Etat pense et se décide, il ne faut pas dire que c'est la société qui pense et se décide par lui, mais qu'il pense et se décide pour elle.¹² »

Si les républicains concordent globalement avec les libéraux lorsqu'ils mettent l'accent sur la dimension aristocratique du gouvernement représentatif, ils s'en séparent cependant fondamentalement en ce que leur souci n'est pas de protéger les citoyens contre les abus que le gouvernement pourrait commettre, mais de les garantir contre l'oppression qui pourrait surgir de puissances sociales « privées » telles que les féodaux, l'Eglise ou les capitalistes. L'Etat représente à cet égard un contrepoids essentiel. Lui seul peut poser les règles équitables qui permettent aux individus de contracter librement dans la société civile, sans que le jeu contractuel ne soit faussé par un déséquilibre des forces par trop important. Contre le libéralisme qui pense que les droits des individus leur sont donnés dès le départ et préexistent à la politique, il faut au contraire admettre que « l'institution de ces droits est l'œuvre même de l'Etat¹³ » (Durkheim). C'est donc l'Etat qui libère l'individu et c'est pourquoi le républicanisme est foncièrement méfiant par rapport au constitutionalisme et à toute restriction de la puissance politique par les tribunaux.

⁹ Id.

¹⁰ E.J. Sieyès, « La nation », in id., 1985, p. 90.

¹¹ J.J. Rousseau, *Du contrat social*, II, 3.

¹² E. Durkheim, *Leçons de sociologie*, PUF, Paris, 1990, p. 86.

¹³ Id, p. 93

Pour pouvoir jouer ce rôle égalisateur et libérateur, l'Etat - c'est la quatrième caractéristique du républicanisme français - doit impérativement être protégé contre l'influence, en son sein, des intérêts particuliers. Le républicanisme de Sieyès s'inscrit dans le droit fil de la conception unitaire de la souveraineté qui marquait la pensée de l'Ancien Régime tout autant que la philosophie de Rousseau. On sait que ce dernier proscrivait les « brigues » et les « associations partielles » parce qu'elles étaient susceptibles de favoriser l'immixtion des intérêts particuliers dans l'intérêt général. Il faudra longtemps avant que la liberté d'association ne soit consacrée par la république. Cela était logique lorsque l'on affirmait que, dans un pays qui n'est pas une démocratie directe, « le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants¹⁴ ».

La démocratie délibérative

Face à ces deux modèles qui, sur le fond, concèdent l'impossibilité d'une démocratie réelle ou impliquant directement les citoyens, deux modèles contemporains au moins se sont proposés de défendre une perspective visant à diminuer, voire à supprimer cette dimension aristocratique des démocraties contemporaines.

Le premier est le modèle de la démocratie délibérative, qui a été en particulier développé par Habermas¹⁵. L'existence même d'un modèle délibératif ne s'impose pas comme une évidence : après tout, les modèles libéral et républicain admettent tous deux l'importance de la délibération politique et la valorisent. Comment celle-ci serait-elle à même de constituer l'ossature d'un modèle particulier ? La réponse est originale en ce qu'elle identifie le pouvoir constituant à l'espace public de délibération et qu'elle fait de cet espace public le cœur de la société politique. Le pas décisif qui sépare le modèle délibératif des modèles libéraux ou républicains¹⁶, c'est de fusionner l'opinion publique et la délibération. Au lieu de faire de la délibération une dimension qui caractérise d'abord l'activité des

¹⁴ E. J. SIEYES, « Dire sur la question du veto royal », op. cit., p. 238. Le républicanisme de la fin du XIX^e siècle offre à cet égard une vision plus complexe. Durkheim se livre à une défense corporatiste de l'inscription des individus dans des collectivités qui les dépassent et leur permettent de s'affilier au corps social dans son ensemble. Parce que la solidarité surgit essentiellement de la division du travail dans les sociétés modernes, c'est d'abord vers les corporations professionnelles qu'il faut se tourner (E. Durkheim, *Leçons de sociologie*, op. cit. ; *Textes 3 : Fonctions sociales et institutions*, Minuit, Paris, 1975). Sur ce point, la continuité du républicanisme repose sur la vision holiste du social et sur le monopole des décisions politiques aux mains des fonctionnaires élus.

¹⁵ J. Habermas, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris, 1993 ; *Droit et démocratie*, Gallimard, Paris, 1997 ; *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Fayard, Paris, 1998.

¹⁶ Ou encore de la définition du gouvernement représentatif donné par B. Manin, *Principes de gouvernement représentatif*, Calmann-Lévy, Paris, 1995

représentants et qui est toujours susceptible d'être opposée à l'opinion publique potentiellement irrationnelle de la masse, le modèle délibératif ancre résolument la délibération dans les discussions ordinaires des simples citoyens. Le moment décisif, du coup, n'est plus l'élection mais la formation de l'opinion publique : l'élection ne représente qu'un moment particulier dans un débat ininterrompu. Cette optique démocratique radicale reprend pour partie l'idéal de la démocratie antique lorsqu'elle affirme que tout un chacun peut délibérer raisonnablement et que cette activité n'est pas le monopole des « bien nés ». Certes, la fusion de la délibération et de l'espace public n'est pas totale puisque la délibération peut et doit s'institutionnaliser dans les procédures juridiques ou les institutions de l'Etat de droit, mais c'est bien cet espace public qui constitue la source primordiale de la démocratie.

Cette délibération va figurer comme un mécanisme de coordination des citoyens qui peut représenter un mécanisme faisant contrepoids aux mécanismes extrêmement puissants du marché et de l'Etat bureaucratique, dont Max Weber pensait qu'ils allaient coloniser l'ensemble des sociétés modernes. Dans cette perspective, le modèle délibératif essaie de faire une synthèse allant au-delà du républicanisme et du libéralisme. Il procéduralise le concept rousseauiste de volonté populaire et reformule dans une perspective dialogique la constitution de l'individu et de ses droits. La société n'est pas conçue sur une base atomiste comme dans la cité libérale, ni sur une base holiste comme dans la cité républicaine, mais sur une base communicationnelle. Dès lors, droits de l'homme et démocratie s'impliquent mutuellement. Ils surgissent de la même source : la raison délibérative et les procédures qui en constituent l'ossature. D'un côté, le modèle délibératif reformule profondément les thématiques républicaines. Le peuple ne peut être peuple et exercer son pouvoir qu'à travers la médiation du discours public et des procédures institutionnelles démocratiques - faute de quoi la volonté « populaire » ne serait que le produit de manipulations paternalistes effectuées au nom du peuple ou la simple cristallisation des humeurs changeantes de la foule. C'est parce que la volonté démocratique est raisonnable qu'il n'y a pas à lui opposer de l'extérieur des droits qui viendraient la limiter. De l'autre côté, le modèle délibératif réinterprète également les thèmes de la cité libérale. La légitimité démocratique ne peut être comprise comme dérivant du marchandage des intérêts particuliers : elle découle de leur confrontation dialogique et c'est dans la délibération que se forment et se modifient les intérêts. Les droits individuels sont certes fondamentaux, mais ils ne peuvent être compris comme « pré-politiques ». C'est pourquoi la constitution et le droit ne sont « justes » que s'ils résultent de la délibération politique du peuple. Ils ne peuvent être compris comme une barrière ou une limite à la démocratie, ils en constituent au contraire une modalité incontournable. D'ailleurs, les libertés

individuelles sont tout autant menacées par les puissances sociales privées (notamment économiques) que par le paternalisme étatique. Si ces puissances n'étaient pas filtrées par des procédures institutionnelles impartiales, elles mettraient à mal l'égalité politique des citoyens et la formation communicationnelle de leur volonté.

Le troisième trait du modèle délibératif est que la participation délibérative des citoyens se borne à la formation de l'opinion politique. Elle ne concerne pas le domaine économique, et ne doit pas empiéter sur l'action administrative. Plus, la prise de décision politique elle-même reste le monopole des élus, et Habermas s'accorde sur ce point avec les libéraux et les républicains. La place centrale de la représentation dans la politique contemporaine n'est pas considérée comme posant problème, dans la mesure où la représentation tend à se dissoudre dans la délibération. Dès lors que cette dernière est conçue comme susceptible d'institutionnalisation dans les procédures démocratiques et juridiques, le fait que des représentants soient élus et que les décisions ne soient pas prises directement par les citoyens n'est pas envisagé comme une source particulière de distorsion. La réflexion sur le fétichisme propre à la délégation et sur les effets de la professionnalisation du champ politique est presque totalement absente dans la perspective de « l'auto-organisation d'une communauté juridique¹⁷ ».

La démocratie participative

C'est précisément ce point que conteste vivement le dernier modèle, celui de la démocratie participative. Il est possible de le reconstruire à partir de philosophes anglo-saxons contemporains, comme Carole Pateman ou Crawford B. MacPherson¹⁸. Ces libéraux de gauche vont tenter de repenser la participation citoyenne en réponse aux arguments réalistes contre lesquels avaient buté les théoriciens dont ils s'inspiraient normativement, comme John Stuart Mill et de John Dewey. Ces derniers avaient fortement insisté sur la valeur de la participation civique. Or, après la seconde guerre mondiale, la sociologie politique nord-américaine se lance dans des enquêtes empiriques à grande échelle sur les démocraties occidentales. Elle tend à montrer que l'électeur moyen est plutôt mal informé, assez passif, peu intéressé par la politique et donc beaucoup plus proche du citoyen théorisé par les théories élitistes, et notamment par Weber et Schumpeter, que du citoyen intéressé, actif et informé

¹⁷ J. Habermas, *Droit et démocratie*, op. cit.

¹⁸ C. MacPherson, op. cit ; C. Pateman, *Participation and Democratic Theory*, Cambridge University Press, 1970.

des démocrates radicaux. Si ce défi est pris au sérieux par MacPherson et Pateman, ces derniers commencent par réaffirmer la thèse qui fait le cœur normatif du libéralisme de gauche, à savoir la valeur clé de la participation civique. Dans une perspective rousseauiste, celle-ci est considérée comme la condition *sine qua non* d'un auto-gouvernement démocratique. Le modèle participatif ajoute que la participation à la vie civique a une valeur éducative forte, qu'elle instaure un cercle vertueux : plus on participe, et plus on est en mesure de participer efficacement, car la participation élargit l'horizon des interlocuteurs, augmente leurs connaissances sur le monde en général et sur le monde politique en particulier, leur donne confiance en eux.

Pateman et MacPherson prennent acte de l'apathie réelle d'une grande partie des citoyens dans le monde moderne. Cette donnée empirique est cependant retournée contre la sociologie politique dominante : celle-ci, en présentant cet état de fait comme une caractéristique essentielle du monde contemporain, prend subrepticement position pour les théories élitistes sous couvert de neutralité axiologique. Il importe au contraire de comprendre les causes de cette « apathie », et de réfléchir aux moyens de la surmonter. Or, le premier enseignement qu'il est possible de tirer des enquêtes empiriques est que les structures autoritaires qui existent dans la société civile (et en tout premier lieu dans le travail et la famille) sont les facteurs majeurs qui handicapent la participation politique du grand nombre. Il faut donc penser la politique au-delà de la sphère du gouvernement : la famille et l'économie sont tout aussi politiques, parce qu'elles influent sur la politique mais aussi parce qu'elles en sont des objets légitimes. La frontière entre le public et le privé sur laquelle s'appuyait la cité libérale doit être subvertie car l'égalité politique signifie l'égalité de pouvoir dans la prise de décision, quel que soit le lieu. Il s'agit de diminuer les différentiels de pouvoir et de richesse qui sont cause de l'inégale participation des citoyens à la vie publique, de minimiser ou d'éradiquer les pouvoirs bureaucratiques incontrôlés qui pèsent sur la vie publique et privée, de développer la transparence des informations afin de permettre des décisions informées. L'influence des courants socialistes sur les tendances les plus à gauche du libéralisme se fait ainsi sentir.

Cependant, la démocratie dont il s'agit est bien participative, en ce qu'elle vient coupler aux structures de la démocratie représentative, qu'il faut maintenir, des structures fondées sur la démocratie directe. Ces dernières sont surtout conçues sous la forme d'une pyramide conseiliste, dans les usines et au niveau local.

Vers un renouveau de la théorie démocratique ?

La crise de la représentation politique que l'on observe actuellement en France et un peu partout en Europe renvoie à des facteurs de fond. La rationalité du marché est réelle mais ses limites doivent elles-aussi être reconnues (la lutte contre l'effet de serre exige par exemple d'autres critères que ceux du marché du fait de l'échelle temporelle qu'elle présuppose). Parallèlement, la rationalité réelle de l'Etat bureaucratique voit elle-aussi ses limites soulignées - d'une certaine manière, la chute du mur de Berlin symbolise le caractère borné de l'action bureaucratique. De plus, les impasses des formes classiques du gouvernement représentatif se font sentir de façon croissante. L'insatisfaction se développe devant une démocratie somme toute fort limitée, monopolisée par la classe politique et qui s'avère impuissante face aux processus de mondialisation économique.

En même temps, il n'y a pas de théorie totalement convaincante qui livrerait clef en main une sortie par le haut devant ces difficultés. Chacun des modèles que nous avons brièvement analysés se heurte à des questions ou à des objections, à la fois de la part des autres modèles et de la part des sciences sociales. Le libéralisme anglo-saxon, par exemple, s'est vu reprocher cette utopie ou ce présupposé injustifié de droits pré-politiques dont on ne saurait justifier l'origine, à partir du moment où il n'y a plus un Dieu ou une nature auquel ou à laquelle tout le monde donnerait crédit. Ils se sont vu également reprocher par les républicains les limites d'un Etat faible face à la puissance des intérêts privés. Leur vision très restreinte de la participation a aussi été critiquée, à la fois théoriquement et dans la pratique : d'une certaine manière, toute l'histoire du XIXe et du XXe siècles est l'histoire de la transgression de cette mise à distance des citoyens ordinaires par rapport à la prise de décision politique.

Le républicanisme français, à son tour, s'est vu reprocher son postulat d'une transcendance par l'Etat républicain du pluralisme des intérêts. Ses critiques ont avancé que le mythe d'une unité indivisible de la nation, sous couvert d'universalité, représentait la plupart du temps un communautarisme d'Etat au profit de certaines couches sociales, à commencer par la bureaucratie publique. Les sciences sociales ont insisté sur le fait que ce modèle déniait les effets déformants propres à la représentation et à la constitution d'une couche de politiciens professionnels, en faisant comme s'ils n'étaient que l'incarnation de la nation et qu'ils n'avaient pas d'intérêts propres alors que la vie quotidienne se charge de rappeler que les choses sont plus compliquées.

Le modèle délibératif, quant à lui, s'est vu reprocher de négliger le poids des inégalités de pouvoir et des inégalités sociales dans la délibération. Les délibérations réelles sont loin de ressembler au modèle idéal d'une délibération entre personnes libres et égales ne faisant usage que de leur raison, ne pesant que par le poids propre de leur argument. A l'instar des républicains, les partisans d'une démocratie délibérative ont aussi été critiqués pour avoir peu thématiqué l'impact que la représentation politique et la constitution d'une classe politique pouvait avoir par rapport au modèle de la délibération sur lequel ils se basaient. De plus, la perspective habermassienne d'une participation quasiment illimitée dans la discussion, mais qui s'arrête aux frontières de la décision pour respecter la division du travail entre les élus qui décident et les citoyens qui proposent, a été critiquée comme étant à la fois irréaliste et peu à même de permettre l'affirmation d'une dynamique démocratique – de même que la thèse que la participation doit en outre s'arrêter aux portes de l'économie et de l'administration.

Enfin, le modèle participatif s'est vu reprocher une imagination institutionnelle limitée qui se bornait à ajouter des espèces de conseils (locaux ou d'entreprise) à la démocratie représentative classique. Ses tenants ont été critiqués pour de ne pas avoir su décrire comment pourrait bien s'enclencher le cercle vertueux puisque, d'un côté, il faudrait lutter politiquement contre les inégalités sociales qui empêchent la participation politique et que, de l'autre, la participation politique suppose en préalable la suppression des inégalités sociales. Ce modèle s'est vu également reprocher une conception peu élaborée et spontanéiste de la participation et le fait de ne pas avoir véritablement thématiqué le lien potentiel entre la délibération, l'espace public et la participation.

Ces difficultés à affronter la question démocratique ne sont pas simplement théoriques. Aucune expérience pratique ne permet pleinement de démontrer la possibilité d'incarner dans le monde moderne une démocratie réelle. Faut-il, dès lors, prendre acte du diagnostic wébérien et rechercher des chefs charismatiques qui pourraient redonner du sens à la politique en se passant de la démocratie réelle ? Une partie de la tentation autoritaire qui croît aujourd'hui en Europe pourrait être conçue comme une reprise - sans doute infidèle à l'esprit initial - de certains thèmes wébériens. Cependant, les dangers du recours aux leaders charismatiques ont largement été démontrés au cours du XXème siècle. En outre, une impuissance croissante semble frapper la politique lorsqu'elle se réduit à des thèmes émotionnels et que la médiatisation se réduit à une publicité politique plus qu'à un échange public d'arguments. Enfin, l'Etat nation, qui était le facteur principal d'identification et d'adhésion émotionnelles ou charismatiques des citoyens à une communauté politique, est en passe de perdre – au moins en Europe - toute consistance réelle et de devenir un cadre de

référence trop étriqué pour redonner une souffle véritable à la politique. On peut l'évoquer de façon rhétorique mais il ne présente en aucun cas une alternative réaliste pour le futur.

Or, s'ils sont l'un et l'autre insatisfaisants pris isolément, les modèles délibératif et participatif dessinent cependant des pistes de réflexion, à la fois philosophiques et pratiques, pour penser autrement le bal démocratique et peut-être pour infliger un démenti au diagnostic de Max Weber. La première piste forte est d'affirmer que la seule légitimité qui compte, fondamentalement, c'est celle du débat public tel qu'il s'esquisse dans les débats spontanés, mais aussi tel qu'il se matérialise dans les procédures démocratiques. L'interrogation première, dans une perspective démocratique, est donc de savoir comment repousser les limites de la délibération politique. Elle est aussi d'explorer les voies qui permettraient de faire reculer les déformations structurelles qui tendent à réduire l'importance de la délibération ou à cantonner aux marges de la délibération des millions d'outsiders. La seconde piste forte est de thématiser que la participation directe des citoyens comme l'une des voies de renouvellement possible de la politique. En même temps qu'elle permettrait de réduire la distance entre gouvernants et gouvernés, le développement d'une démocratie participative fournirait d'ailleurs un critère alternatif pour la modernisation de l'action publique, alternatif au *statu quo* comme à l'introduction indiscriminée des critères marchands. Pour penser l'affirmation d'une gouvernance démocratique à l'échelle locale, nationale et européenne, le couplage des modèles participatif et délibératif est en tout état de cause incontournable. Si le chantier vent à peine de s'ouvrir, il semble prometteur et le développement récent de dispositifs à la fois participatifs et délibératifs, comme le budget participatif de Porto Alegre ou les jurys de citoyens, constitue en ce sens n signe prometteur. Il montre qu'en ce début du troisième millénaire, il serait prématuré de clore le bal démocratique sur un constat d'échec¹⁹.

¹⁹ Pour une approche théorique visant à coupler les deux paradigmes, cf. N. Fraser, « Repenser l'espace public : une contribution à la critique de la démocratie réellement existante », in E. Renault, Y. Sintomer (dir.), *Où va la théorie critique ?*, La Découverte, Paris, 2003. Pour une discussion critique de l'une des expériences démocratiques contemporaines les plus stimulantes, cf. M. Gret, Y. Sintomer, *Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie*, La Découverte, Paris, 2002.